

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 26 octobre 2015 (20ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. Patrick ALLARD, Patrick HAGER, Patrice NAGEL et Yvan BECKER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 19 octobre 2015

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 8 : Travaux de branchement
- Point 9 : Emprise de chaussée
- Point 10 : Subvention Amicale des secrétaires de mairie

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - TRAVAUX AU CIMETIERE

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé du cimetière, et suite à l'avis favorable de la Commission des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'installation d'une balustrade le long du talus au cimetière afin de sécuriser cet espace et de confier ces travaux à l'entreprise PAYSAGISTE FIEG Denis pour un montant de 3 061.37 € TTC.

POINT 2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération du 16 octobre 2009, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes.

Le montant de la subvention par jeune de moins de 16 ans est maintenu à 15.00 € et le montant de la subvention forfaitaire à 80.00 €.

- A.S.L.	300.00 €
- TENNIS CLUB	80.00 €
- PARTAGE ET CREATION	390.00 €
- A.A.P.P.M.A.	80.00 €
- A.P.E. (Association de Parents d'Elèves)	80.00 €
- AMICALE DES MINEURS	80.00 €

- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS	80.00 €
- CERCLE VERMEIL	80.00 €
- CHORALE	80.00 €
- SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	80.00 €
- MOTO-CLUB	80.00 €

Par ailleurs, les subventions suivantes sont versées :

- 503.90 € à l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS,
- 339.50 € à l'A.P.E. pour la Saint-Nicolas.

POINT 3 - VENTE DE TERRAINS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil Municipal approuve le projet du Conseil de Fabrique à vendre les parcelles suivantes au prix de 23.00 € l'are et n'émet aucune opposition :

- Section L n° 1216 d'une contenance de 798 m2 et
- Section L n° 1218 d'une contenance de 689 m2 au Syndicat des Arboriculteurs ;
- Section L n° 391 d'une contenance de 4432 m2 et
- Section 3 n° 154 d'une contenance de 1250 m2 à la commune de LIXING-LES-ROUHLING.

POINT 4 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Les délibérations du Conseil Municipal du 26 octobre 2007 et du 27 novembre 2009 fixent les cadres d'emplois concernés par le versement de l'IAT ainsi que les coefficients multiplicateurs au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

En complément à ces délibérations, le Conseil Municipal décide l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité versée annuellement au cadre d'emploi suivant :

- adjoint administratif principal 2° classe.

L'attribution individuelle est modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Pour les adjoints administratifs principaux, le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,7 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

Taux moyen X coefficient X nombre d'effectifs

en fonction de la manière de servir dans la limite du plafond arrêté au coefficient 8.

POINT 5 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1) Décision budgétaire modificative Budget communal n°6/2015

Le Conseil Municipal,

- Considérant que la somme inscrite au budget primitif au chapitre 12 est insuffisante,
 - décide la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
21318 Autres Bât publics	- 12 000 €	021	- 12 000 €
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
023 Virement à la section d'invest	- 12 000 €		
6411 Personnel titulaire	- 5 100 €		
6413 Personnel non titulaire	+ 14 000 €		
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 2 000 €		
6454 Cotisations ASSEDIC	+ 400 €		
6458 Cotisations autres organismes	- 400 €		
64168 Autres	+ 1 100 €		

2) Décision budgétaire modificative Budget Eau et Assainissement n°2/2015

Le Conseil Municipal,

- Considérant que la somme inscrite au budget pour les travaux sur captation est insuffisante,
 - décide la modification budgétaire suivante :

Article 2315 opération 57	AEP rue du Vignoble	-25 000.00 €
Article 2315 opération 56	Travaux sur captation	+25 000.00 €

POINT 6 - REPAS DES PERSONNES AGEES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de participer au service à l'occasion du repas des personnes âgées organisé par la commune et qui aura lieu le dimanche 22 novembre 2015.

Les Adjoints et cinq conseillers municipaux participeront cette année à cette manifestation.

POINT 7 - SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

En raison du nombre de dossiers limités à trois pour les subventions au niveau du dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires 2015-2020 (AMITER), le Maire propose de ne pas conserver la demande pour la Rue de Rouhling et de privilégier des dossiers plus importants durant le mandat.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

POINT 8 - TRAVAUX DE BRANCHEMENT

Les travaux de branchement des descentes eaux pluviales de l'auvent de la porte principale de l'église seront raccordés au réseau d'eaux pluviales. Les travaux seront réalisés par l'entreprise BECK pour un montant de 1 702.80 € TTC.

POINT 9 - EMPRISE DE CHAUSSEE LOTISSEMENT CHATEAU D'EAU

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite régulariser une petite emprise de chaussée suite à la délibération du 19 décembre 2014 et propose

- de procéder à l'acquisition par la commune au prix de 5 500.00 € l'are de la parcelle cadastrée Section L n° 1300 d'une contenance de 11 ca, propriété des époux Hanaschi LONGO et Emilienne DIETSCH ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de cession au profit de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par 9 voix pour et 2 contre.

POINT 10 - SUBVENTION AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50.00 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de SARREGUEMINES.

POINT 11 - DIVERS - INFORMATIONS

Le Maire fait le point sur les chantiers en cours et informe que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 06/11/2015

Le Maire,